

# Cour municipale de Saint-Raymond

## Paielement par Accès-D, Telnat ou BLC Direct

### Procédure à suivre (basée sur Accès-D)

Ouvrir votre session Accès-D sur le site de Desjardins.

#### A) Création du fournisseur

1. Sélectionnez la section *Payer* (à droite de l'écran);
2. Cliquez ensuite sur l'onglet *Ajouter une facture* (en haut de l'écran);
3. Complétez le champ *Nom du fournisseur*, en indiquant le mot *Saint-Raymond*;
4. Cliquez sur *Recherche*, différents choix apparaitront. Vous devrez choisir le fournisseur suivant :
  - **Ville Saint-Raymond – Cour municipale**, catégorie Contraventions (Accès D)
  - **Cour municipale de Saint-Raymond – Contraventions** (Telnat)
  - **Saint-Raymond contraventions** (BLC Direct)
5. Cliquez sur le bouton *Valider*;
6. Vous pouvez ensuite inscrire un descriptif pour votre information personnelle;
7. Cliquez sur *Valider*.

Ce fournisseur s'ajoute donc à votre dossier de factures à payer.

#### B) Paielement de la facture

Sélectionnez l'onglet *Faire un paielement* (en haut de l'écran).

##### 1. Constat d'infraction émis par la Sûreté du Québec

Vous pouvez par la suite effectuer votre paielement en prenant soin d'inscrire le **montant** que vous acquittez ainsi que le numéro de référence variable (**15 chiffres**, sans espace, sans trait d'union) qui correspond au numéro du constat d'infraction. **Par exemple**, pour un constat émis par la *Sûreté du Québec*, le numéro sera sous la forme **100391805310259** (**IMPORTANT : Ne pas utiliser ce numéro car il s'agit d'un exemple. Utilisez le numéro de votre constat**).

##### 2. Dossier d'urbanisme ou pour un stationnement municipal

Vous pouvez par la suite effectuer votre paielement en prenant soin d'inscrire le **montant** que vous acquittez ainsi que le numéro de référence variable (**15 chiffres**, sans espace, sans trait d'union) qui correspond au numéro du constat d'infraction précédé du nombre de 0 nécessaires. **Par exemple**, pour le constat 22040-2017-0016, inscrire le numéro : **002204020170016**. (**IMPORTANT : Ne pas utiliser ce numéro car il s'agit d'un exemple. Utilisez le numéro de votre constat**).